

Section Belgique-République démocratique du Congo de l'Union interparlementaire



DU 30 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2021

Mission d'une délégation de la section Belgique-RDC de l'Union interparlementaire en République démocratique du Congo

Composition de la délégation

- M. André Flahaut, président de la section UIP Belgique-RDC, président honoraire et membre de la Chambre des représentants, ministre d'État
- Mme Nahima Lanjri, membre de la section UIP Belgique-RDC et membre du Bureau de la Chambre des représentants
- M. Samuel Cogolati, vice-président de la section UIP Belgique-RDC, président du Bureau du Groupe belge de l'UIP et membre de la Chambre des représentants
- M. Joris Van Den Bossche, secrétaire de la section UIP Belgique-RDC et premier conseiller de direction à la Chambre des représentants

Contexte de la visite

Par lettre du 27 septembre 2021, M. Modeste Bahati Lukwebo, président du Sénat de la République démocratique du Congo (RDC), a invité M. André Flahaut et plusieurs membres de la section UIP Belgique-RDC à une visite de travail en République démocratique du Congo. Il a indiqué que son invitation était motivée par la volonté de réaffirmer et de renforcer les liens d'amitié historiques entre les deux pays, comme ce fut déjà le cas en 2012, lorsque M. André Flahaut était président de la Chambre des représentants et qu'un protocole fut conclu entre les deux assemblées.

SAMEDI 30 OCTOBRE

1. La délégation est arrivée à l'aéroport de N'Djili à Kinshasa le samedi 30 octobre 2021 et a pris ses quartiers à l'hôtel Fleuve Congo à Gombe, Kinshasa.

DIMANCHE 31 OCTOBRE

2. La journée a débuté par un petit déjeuner à la résidence de **Mme Kathryn Brahy, représentante générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles en RDC**, en présence de **Mme Caroline Désir, ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Mme Désir achevait ce jour-là sa propre visite de travail en RDC.

3. La délégation a ensuite fait halte devant la **statue de Patrice Lumumba**, le premier à avoir assumé les fonctions de Premier ministre du Congo indépendant en 1960, et a visité le site de **l'Échangeur de Limete, un centre culturel** situé dans le quartier Limete, qui comprend un musée d'art contemporain et multimédia ainsi qu'une bibliothèque. Le programme du centre varie et vise à offrir aux jeunes un espace pour différents types d'expression artistique, surtout les expressions artistiques contemporaines, telles que la peinture moderne et le *breakdance*. Le directeur général de l'Institut des musées nationaux du Congo, M. Placide Mumbembele, a offert à la délégation une visite guidée de l'exposition temporaire « De la pensée à l'écriture ».

Il a été procédé à un échange de vues sur la question de la restitution, conditionnelle ou non, d'œuvres d'art congolaises par la Belgique et d'autres pays occidentaux. Une rencontre a également eu lieu avec différentes organisations actives dans le vaste champ culturel et un repas solidaire a été offert à la délégation. En marge de cette activité, le président de la Chambre de commerce du Grand Kasai a appelé la Belgique à apporter sa contribution à la promotion du tourisme (culturel) en RDC, où davantage d'opportunités se font jour grâce, notamment, à un climat plus propice aux affaires.



4. Après une réception officielle sur le parvis de la maison communale de Selembao, une commune de la banlieue de Kinshasa jumelée avec la commune belge de Saint-Josse-ten-Noode, la délégation s'est rendue à la **maternité dans les collines de Selembao**, qui apporte une aide à des mères célibataires, jeunes pour la plupart, issues des quartiers populaires de ce quartier de Kinshasa. La maternité a été créée en 2014 avec trois objectifs: lutter contre la mortalité des mères et des nouveau-nés, améliorer l'accès à des soins de santé de qualité pour la population locale et contribuer à l'émergence et au développement de centres de santé et d'orphelinats. La clinique reste confrontée à une pénurie de matériel, de médicaments et de personnel, mais elle est un pas dans la bonne direction au bénéfice des jeunes femmes en détresse.

5. Le soir, un dîner a été offert par **Mme Isabelle Kibassa Maliba**, qui a été politiquement active en Belgique jusqu'en avril 2021 en tant que députée provinciale du Brabant wallon et qui travaille à présent comme conseillère auprès du Président de la RDC.

LUNDI 1^{er} NOVEMBRE

6. L'**ambassadeur de Belgique en RDC, M. Jo Indekeu**, a accueilli la délégation à sa résidence pour un petit déjeuner de travail lors duquel le programme et plusieurs dossiers d'actualité en RDC ont été passés en revue avec ses collaborateurs.

7. Au Palais du Peuple, siège du Parlement de la RDC, une rencontre a eu lieu avec **M. Modeste Bahati Lukwebo, président du Sénat de la RDC**. En présence du Bureau plénier du Sénat congolais, il a présenté un aperçu de la partie du programme qui avait été préparé à sa demande. Il a aussi passé en revue les réformes internes que le Sénat considère comme prioritaires au cours de l'actuelle législature: outre la coopération

renforcée avec les provinces du pays et la réalisation d'avancées en matière de numérisation et de communication, il y a l'activation de la diplomatie parlementaire que son institution s'efforce de promouvoir, ainsi qu'en témoigne la visite de travail de la section UIP.

La délégation belge a souligné le fait que cette mission UIP belge était la première depuis le début de la législature en 2019, ce qui prouve l'importance que le Parlement belge et la Belgique accordent à la coopération avec la RDC. À présent que le pic de la crise du COVID-19 est - espérons-le - derrière nous, les membres de la délégation ont estimé que la priorité était de renouer des contacts directs avec la RDC, un pays lié à la Belgique par un passé commun, mais aussi et surtout par la volonté de rétablir un partenariat solide. Il existe également une importante communauté congolaise à Bruxelles, qui pourrait aussi apporter sa pierre à une coopération bilatérale.



8. La délégation a ensuite été reçue par **M. Christophe M'Boso, président de l'Assemblée nationale de la RDC**. Conjointement avec son collègue Bahati Lukwebo, il a présenté un projet de protocole de coopération entre les parlements de Belgique et de RDC. Il a parcouru les points essentiels de ce projet, qui vise à amplifier les relations et à renforcer la capacité juridique et législative du Parlement congolais. La coopération peut revêtir différentes formes: l'organisation de visites de travail et de stages de parlementaires et de fonctionnaires, l'échange d'expériences et d'informations, la création d'un fonds de documentation parlementaire, etc. Il est proposé aussi d'impliquer l'Agence belge de développement Enabel dans la coopération, plus particulièrement pour le financement de certains projets.

M. André Flahaut a salué cette initiative et a rappelé le protocole qui a été conclu entre les deux Parlements en 2012 alors qu'il présidait la Chambre. Ce nouveau projet de protocole sera soumis aux organes de gestion compétents de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique, dans le respect des procédures en vigueur.

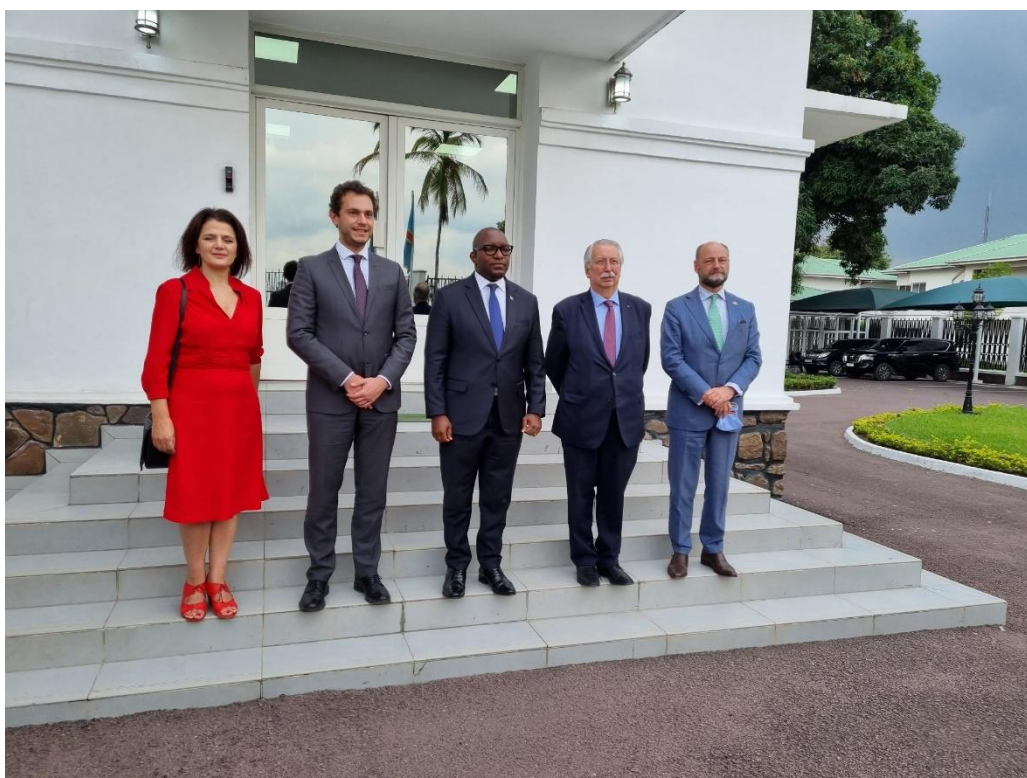
9. À la suite de cette réception par les présidents du Parlement congolais, un échange de vues a eu lieu, toujours au Palais du peuple, avec des **représentants de l'opposition parlementaire du FCC (Front commun pour le Congo)**, une plateforme de 138 parlementaires qui, depuis le remaniement gouvernemental d'avril 2021, ne font plus partie de la majorité gouvernementale. Ces députés, avec, à leur tête, leur président de groupe Didi Manara Linga, ont mis en avant les priorités et préoccupations suivantes:

- la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) doit faire l'objet d'un accord entre la majorité et l'opposition et être soutenue par l'ensemble des acteurs concernés au sein de la société civile et des huit communautés religieuses reconnues. La récente désignation du président de la CENI, contre l'avis des églises catholique et protestante, et l'absence de représentants de l'opposition au sein de l'organe, vont à l'encontre de ce principe fondamental;
- l'opposition doit bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante dans le cadre des travaux parlementaires pour pouvoir jouer son rôle au sein des différents organes de gestion du pouvoir législatif, ce qui n'est pas suffisamment le cas à l'heure actuelle;
- le parlement doit jouer plus résolument son rôle de représentant du premier pouvoir du pays, afin de ramener la domination croissante du Président et de son entourage dans la gestion du pays à un niveau qui corresponde à l'équilibre prévu dans la Constitution;
- la nomination des juges à tous les niveaux et l'exercice de la fonction judiciaire doivent se dérouler en toute indépendance et sans ingérence du pouvoir exécutif;
- il y a lieu de revoir la politique de sécurité dans l'Est du pays en proie à l'instabilité, notamment en levant l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu dont l'inefficacité est démontrée, entre autres, par l'augmentation du nombre de groupes armés. On observe aussi une multiplication des incidents dans les grandes villes d'autres régions;
- la politique économique est un échec: le pouvoir d'achat diminue, l'inflation augmente et l'accès aux services essentiels tels que l'eau, l'électricité et les transports se compliquent, tandis que les citoyens sont soumis à une lourde taxe sur les téléphones portables;
- la corruption prospère à tous les niveaux, en particulier à cause du tribalisme et du favoritisme;
- la promesse d'un enseignement fondamental gratuit n'est pas tenue dans la pratique et les salaires des enseignants sont payés en retard;
- tous les indicateurs en matière de santé reculent, en partie à cause du manque d'infrastructures adaptées;
- un agenda est annoncé pour lutter contre les changements climatiques, mais il n'est pas mis en œuvre dans la pratique;
- la liberté d'expression est menacée, comme le prouvent les intimidations et les arrestations arbitraires dont sont victimes les journalistes qui critiquent la majorité présidentielle.

M. André Flahaut a observé que les critiques étaient identiques à celles que formulait l'opposition de l'époque, avant le remaniement ministériel, et a déclaré que la délégation évaluerait les arguments de la majorité et de l'opposition d'une manière totalement équitable. Il a aussi souligné que les règles relatives à la désignation des membres de la CENI étaient contraires au principe de la séparation de l'église et de l'État qui est ancré dans la Constitution congolaise.

10. Un échange de vues a eu lieu l'après-midi avec le **Premier ministre congolais, M. Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge**, dans son cabinet. Entré en fonction seulement en avril 2021, à la suite de la formation d'une nouvelle majorité parlementaire réunissant des partis qui constituent une coalition dénommée « l'Union sacrée », son gouvernement a défini, en étroite concertation avec le Président Tshisekedi, une nouvelle politique pouvant se résumer par le slogan « un État fort, prospère et solidaire ». Le Premier ministre a reconnu que la RDC était encore une jeune démocratie et s'est dit conscient de l'importance d'un processus électoral neutre et crédible, ce qui justifie la présence de la société civile au sens large dans la composition de la CENI et sa participation aux travaux de ladite commission.

L'importance que les deux gouvernements attachent à leur coopération ressortait déjà du fait que l'un des premiers voyages du Président Tshisekedi après son entrée en fonction comme chef d'État fut une visite d'État en Belgique. Il serait tout à fait opportun de renforcer le partenariat bilatéral, en particulier sur le plan militaire et dans les domaines de l'enseignement, de la coopération au développement et des investissements étrangers, en veillant à ce que le développement du Congo demeure le fil rouge à cet égard.



M. André Flahaut a indiqué que la concertation entre les deux gouvernements avait déjà débuté. Il cite, par exemple, la récente visite de travail de la ministre Caroline Désir, la collaboration dans le cadre de l'Agence belge de développement Enabel et les visites prévues en RDC de la ministre de la Coopération au développement Meryame Kitir et du secrétaire d'État Thomas Dermine, qui est notamment chargé de trouver une solution au problème complexe de la restitution des œuvres d'art congolaises. Par ailleurs, des accords concrets ont déjà été conclus au sujet de la restitution des reliques du premier chef de gouvernement du Congo indépendant, M. Patrice Lumumba.

M. Samuel Cogolati a plaidé en faveur d'un processus neutre et indépendant conduisant à des élections légitimes en 2023.

Mme Nahima Lanjri a déclaré que tout nouveau gouvernement devait poursuivre l'objectif de mener une meilleure politique que celle de ses prédécesseurs, en mettant l'intérêt des citoyens ordinaires au premier plan. On peut aussi renforcer la politique en mettant en place, dans les dossiers importants, une collaboration régulière qui dépasse les clivages entre la majorité et l'opposition.

11. À la demande de plusieurs organisations, la délégation s'est aussi entretenue avec un groupe de **représentants de la société civile au Congo**, mené par M. Danny Singona (*Cadre de concertation national de la société civile*). Une discussion a eu lieu ensuite avec des représentants des organisations suivantes :

- Collectif d'actions de la société civile;
- Mouvement des indignés de la situation sécuritaire en République démocratique du Congo;
- Build Peace and Develop;
- Réseau d'organisations des droits humains et d'éducation civique d'inspiration chrétienne;
- Collectif d'actions de la société civile;
- Forum pour les droits des femmes et des enfants du Congo.

Les représentants ont relevé que les conditions essentielles à une réelle participation de la société civile au processus décisionnel politique n'étaient pas remplies actuellement. Ainsi, il n'existe pas de concertation structurée et les organisations ne disposent pas d'infrastructures ni de moyens financiers ou autres pour mener à bien ce qui devrait être leur mission. Il serait bon que la Belgique exerce une pression morale et

apporte un soutien financier. Les aides à l'investissement devraient être octroyées en priorité aux petites organisations et aux PME plutôt qu'aux multinationales.

Les organisations n'ont cessé d'insister sur l'importance d'un processus électoral crédible. Ce n'est qu'à partir du moment où la population pourra considérer que les députés et les sénateurs sont effectivement désignés en vertu d'élections légitimes que l'on pourra espérer une véritable prise en compte des préoccupations et des intérêts des citoyens ainsi qu'une plus grande cohésion au sein de la société. Les organisations ont aussi énoncé d'autres priorités, dont les plus importantes sont la concrétisation d'un enseignement fondamental entièrement gratuit, la gratuité des soins de santé de base, la lutte contre le paludisme et d'autres maladies graves, l'amélioration des techniques agricoles, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élargissement des perspectives d'avenir pour les jeunes grâce au développement économique, ainsi que le respect de la liberté d'expression et d'autres droits de l'homme.



12. Le soir, les députés étaient invités à une réception sur le **site UTEX**. Les membres de la délégation André Flahaut et Nahima Lanjri ont été reçus par M. Jean-Philippe Waterschoot, CEO de TEXAF, et M. Philippe Croonenberghs, président du conseil d'administration. Fondée en 1925, TEXAF est la seule entreprise cotée en bourse qui exerce l'ensemble de ses activités en RDC. Elle est surtout active dans les domaines de l'immobilier, de l'exploitation de carrières et de la numérisation.

MARDI 2 NOVEMBRE

13. La journée a commencé par un échange avec le **ministre de la Défense, M. Gilbert Kabanda Rukemba**, quelques-uns de ses conseillers et quelques officiers militaires de haut rang sur le site du centre de formation militaire, le CHESD (Collège des hautes études de stratégie et de défense). Le ministre a expliqué que le choix du lieu de la réunion avait été dicté par l'importance de la formation académique des militaires: si la hiérarchie de l'armée est composée de personnes compétentes et bien formées, les chances d'intervenir de manière adéquate dans un environnement instable grandissent.

Les FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) ne parviennent pas suffisamment à remplir correctement certaines de leurs missions. Les interventions rapides sont ainsi difficiles à mettre en place en raison de l'étendue du territoire et parce que la responsabilité de l'organisation de telles interventions est répartie entre différentes unités militaires. Les réformes lancées en 2009 doivent donc être poursuivies jusqu'à ce que tous les objectifs soient atteints. Le gouvernement a en

particulier identifié dix projets qui devraient être menés à bon terme pendant cette législature. L'armée doit devenir le partenaire de la population: la société civile doit pouvoir compter sur la protection des forces armées lorsque ses droits fondamentaux sont compromis.

Plusieurs interventions ont souligné l'importance d'une collaboration militaire poussée entre la Belgique et la RDC, entre autres en ce qui concerne le matériel, la formation et les échanges entre les services de renseignement militaires.

M. André Flahaut a rappelé qu'un programme de partenariat militaire entre la Belgique et la RDC avait été conclu à l'époque où il était le ministre belge de la Défense. Un nouveau partenariat est aujourd'hui nécessaire.

M. Samuel Cogolati a déclaré que les nécessaires réformes de l'armée congolaise sont devenues urgentes vu le retrait, annoncé pour 2024, de la mission de l'ONU, la MONUSCO. Il a également attiré l'attention sur la corruption et les nombreux abus au sein des FARDC, tel que corroborés par divers rapports internationaux.

Mme Nahima Lanjri a souligné l'importance de la mission de l'armée dans la protection des civils, entre autres dans l'est du pays, en proie à l'instabilité. Ce sont surtout les droits des femmes qui sont massivement bafoués, comme le montrent notamment les témoignages récurrents faisant état de viols dans lesquels des militaires sont également régulièrement impliqués.

14. La délégation a ensuite accompagné Mme Séraphine Kilubu Kutuna, vice-ministre congolaise des Anciens Combattants, dans le quartier Kasavubu, pour y **déposer une couronne de fleurs au monument des anciens combattants**. Ce fut l'occasion de reconnaître l'engagement des Congolais qui, pendant les Première et Deuxième Guerres mondiales, ont participé à des opérations militaires de l'État belge et ont ainsi contribué à la reconquête de la liberté de la Belgique. Différents orateurs ont souligné le rôle significatif qu'ont joué par le passé ces anciens combattants congolais dans les conflits internationaux dans lesquels la Belgique était engagée.



15. À midi, un échange de vues a été organisé dans la résidence de l'ambassadeur de Belgique avec deux représentants de la **MONUSCO, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**. Les invités étaient **M. David McLachlan-Karr et Mme Aurélie Fuchs**, tous deux responsables adjoints de la mission de l'ONU et coordinateurs humanitaires.

La MONUSCO est la plus vaste des missions de l'ONU actuellement déployées dans le monde. Elle a jusqu'à présent opéré dans différentes régions de la RDC mais, à la demande des donateurs, elle se concentrera, dès juillet 2022, sur les régions de l'est du pays: les provinces d'Ituri et du Nord-Kivu, actuellement en état de siège, et la province du Sud-Kivu. Vu le peu d'effectifs et de moyens, le rayon d'action reste forcément limité mais la concentration des opérations dans l'est peut réellement s'avérer bénéfique.

L'ONU et la RDC ont pris la décision de principe de mettre un terme à la mission d'ici 2024, même si cette date n'est qu'indicative et est considérée comme la date du début du retrait: tout dépendra de la situation sécuritaire concrète à ce moment-là. Le Président, Félix Tshisekedi, est d'ailleurs partisan du maintien de la MONUSCO dans son pays, contrairement à son prédécesseur, Joseph Kabila, qui souhaitait y mettre fin. La proximité de l'échéance montre bien qu'il reste une mission essentielle mais difficile à accomplir, à savoir préparer les FARDC à relativement court terme à reprendre la responsabilité pleine et entière de la sécurité, en particulier dans l'est du pays.

Diverses milices continuent à ravager l'est du pays, terrorisant la population civile au gré de coalitions mouvantes. Il n'est pas réaliste de croire que la MONUSCO et les FARDC pourront contrôler totalement la situation à bref délai, mais la poursuite de la professionnalisation des FARDC est bel et bien une priorité et la participation d'autres acteurs, comme la police, peut faire avancer les choses. La Belgique mène d'ailleurs une mission relative à la réforme de la police congolaise: notre pays a, à travers l'Agence de développement Enabel, décroché un projet capital pour le développement d'une police de proximité en RDC, chargée notamment de renforcer la cohésion sociale. Dans les deux provinces orientales sous administration militaire, il importe de créer, dans un délai relativement court, les conditions du retour d'une administration civile. En effet, le commandement militaire est en soi à l'origine de problèmes, comme l'accès très difficile de la population civile à la justice.

La MONUSCO a identifié des critères de référence dans dix domaines, devant permettre d'évaluer les progrès réalisés par la RDC. Malheureusement, on observe un recul dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire (particulièrement au Kasai), les soins de santé et l'indépendance de la justice. Une des causes principales du manque de capacité d'action des autorités est le manque de moyens financiers de l'État en raison d'une assiette fiscale trop étroite: 30 % seulement de la richesse du pays est imposée. Le budget de l'État reste donc principalement alimenté par les simples citoyens appartenant à la classe moyenne inférieure. La faiblesse des ressources réduit les possibilités de développer des politiques. Les traitements des fonctionnaires, des policiers, des militaires et des enseignants ne sont payés qu'en partie ou avec retard, ce qui pousse souvent les personnes concernées à récupérer la différence auprès de la population et encourage donc la corruption. Celui qui dispose de suffisamment de moyens financiers peut ainsi acheter des diplômes universitaires, délivrés par un trop grand nombre d'universités, et les compétences des diplômés laissent donc à désirer. Les routes sont construites grâce à du financement extérieur mais ne sont pas entretenues par la suite.

Différents membres de la délégation observent que la confiance dans la MONUSCO (et dans la mission qui l'a précédée, la MONUC, opérationnelle dès 1999) n'est pas très grande sur le terrain: la mission ne serait pas assez active et souffrirait d'une mauvaise connaissance de la communauté locale, ce qui s'explique entre autres par le fait que de nombreux soldats du corps ne parlent aucune des langues locales (y compris le français) et ne se comprennent parfois même pas entre eux. La composition d'une mission de l'ONU devrait davantage tenir compte de la population et de la situation sur le terrain.

16. En soirée, la section RDC-Belgique du Parlement congolais a convié la délégation à un dîner placé sous le thème de l'amitié à l'hôtel Pullman.



MERCREDI 3 NOVEMBRE

17. Durant la matinée, la délégation a participé à une visite guidée, menée par l'ambassadeur, du bâtiment qui abrite l'**ambassade de Belgique** dans le quartier Gombe. L'immeuble, de construction récente, se dresse sur un site qui appartenait jadis à la Sabena, où la compagnie aérienne logeait son personnel. Les différents services qui travaillent dans l'immeuble ont été présentés. L'ambassade de Belgique en RDC compte parmi les grands et importants postes diplomatiques de la Belgique, compte tenu des liens historiques qui lient les deux pays, mais aussi des nombreux contacts qui existent encore entre les citoyens, les entreprises, les organisations de la société civile et le monde politique. Outre l'ambassade et le service consulaire, l'immeuble abrite d'autres instances, comme l'attaché Défense, une partie de l'agence de développement Enabel, la Chambre de commerce, hub.brussels (qui assure la représentation économique des trois Régions de Belgique à Kinshasa), ainsi que la représentation diplomatique des Pays-Bas (dans le cadre de la convention de partage de postes diplomatiques conclue entre la Belgique et les Pays-Bas).



18. La délégation s'est ensuite rendue au cabinet du vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières, M. Daniel Asselo Okito Wankoy.

Le ministre a souligné l'importance d'un corps de police sur lequel la population peut compter pour la protection de ses droits fondamentaux. Une réforme majeure de la police est actuellement mise en œuvre en collaboration avec la Commission européenne. Elle s'articule autour de quatre axes:

- un élargissement et une modernisation de la formation, dans un premier temps du personnel cadre et, dans un second temps, des policiers de base. Cela suppose aussi que les enseignants des écoles de police bénéficient d'une formation *ad hoc*;
- une amélioration de la logistique, de l'équipement et du matériel, en ce compris un transfert de connaissances relatives à l'entretien du matériel;
- le paiement ponctuel des salaires (ce qui réduit la tendance à la corruption chez les policiers);
- la construction de nouvelles infrastructures adaptées.

Par ailleurs, des efforts sont déployés pour mettre au point une nouvelle forme de recrutement pour la police, pour assurer une meilleure circulation de l'information (y compris entre la police et les services de renseignement) et pour décentraliser les services de police afin qu'une police davantage axée sur la communauté soit susceptible d'être présente dans chaque quartier. La sécurité publique ne peut pas être privatisée plus avant: les missions de police dans le domaine public ne peuvent pas être assurées par des services de sécurité privés.

Les membres de la délégation soulignaient l'importance d'un corps de police qui souscrive pleinement aux principes de la société démocratique et qui prenne ses responsabilités concernant la protection des droits fondamentaux de la population. Il a aussi été signalé que la coopération avec l'Union européenne ne se déroulait pas de manière optimale, comme en atteste le fait que le volet de la réforme qui devait être pris en charge par la police congolaise est finalement mis en œuvre, lui aussi, par l'Union européenne.

Par ailleurs, compte tenu de l'actualité, il était incontournable d'aborder la problématique de la sécurité dans l'est du pays. La veille de la réunion, des incidents se sont en effet produits dans la ville-frontière de Bukavu, dans le Sud-Kivu. Le ministre a expliqué que la police était au courant du risque d'incidents, mais l'avait sous-estimé. Le corps de police suit avec vigilance la situation sécuritaire dans cette province, où l'état de siège n'a pas été décrété (contrairement à la situation en Ituri et au Nord-Kivu), mais où des tensions couvent entre milices armées et citoyens.

19. La discussion sur la sécurité dans l'est du pays s'est ensuite poursuivie lors d'une rencontre au Palais du Peuple avec des députés et des sénateurs membres de la **commission parlementaire Défense et Sécurité**.

Il a également été souligné lors de cette réunion que la Belgique pouvait être un partenaire dans la recherche de solutions à différents problèmes se renforçant mutuellement dans le contexte d'instabilité qui affecte l'est du pays, à savoir:

- le problème irrésolu de la migration et des réfugiés provenant des pays voisins, qui attise l'anarchie et la violence;
- la capacité limitée et la non-fiabilité de l'armée et de la police;
- les déficiences structurelles et la qualité médiocre de l'enseignement et des soins de santé;
- l'attitude impérialiste de l'Ouganda voisin, qui ambitionne de conquérir une partie du territoire congolais.

Selon certains représentants du parlement congolais, la Belgique n'a pas toujours adopté une approche cohérente:

- le pays n'a pas suffisamment pris ses responsabilités en ce qui concerne les problèmes géopolitiques et autres qui résultent de la politique qu'il a menée en tant que puissance coloniale;
- lorsque le Congo a accédé officiellement à son indépendance politique en 1960, tous les leviers essentiels sont restés aux mains de la Belgique, ce qui a entravé un développement à part entière du Congo;
- la volonté de nouer un partenariat était présente à différents moments, mais l'engagement promis par la Belgique a aussi été revu à la baisse dans de nombreux cas, entre autres pour des raisons liées à la politique intérieure de la Belgique. La coopération dans le cadre du projet Artemis en est un exemple.





M. André Flahaut a défendu l'intervention de la Belgique dans le cadre de l'opération militaire Artemis en 2003. Ce projet dirigé par la France, qui a bénéficié du soutien de la Belgique et d'autres pays européens, a été conçu dès le départ comme une opération temporaire visant à prêter main-forte à la mission de l'ONU en RDC (MONUC) et à éviter ainsi un génocide dans la ville de Bunia dans l'est du pays. Il n'a jamais été question de donner un caractère structurel à cet engagement volontaire de la Belgique. Les problèmes rencontrés lors de missions internationales sont plutôt liés aux missions de l'ONU (la MONUC d'abord, puis la MONUSCO), dans la mesure où la composition de la force déployée dans ces missions ne tient pas suffisamment compte de la nécessité d'une connaissance de base de la langue et de la situation locales. Le caractère temporaire d'autres engagements de la Belgique peut s'expliquer dans de nombreux cas par un manque de résultats ou d'engagement de la part des autorités congolaises. L'approche susceptible d'être la plus efficace est souvent une approche pragmatique et axée sur des résultats concrets. La Belgique a trop souvent adopté une attitude paternaliste dans ses relations avec son ancienne colonie, mais l'intervenant a personnellement toujours plaidé pour un partenariat sur un pied d'égalité.

20. La délégation s'est ensuite rendue au cabinet de **M. Tommy Tambwe** qui, depuis août 2021, exerce les nouvelles fonctions de **coordinateur national du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS)**, sous la responsabilité directe du Président congolais. Sa mission s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale qui peut en principe concerner l'ensemble du territoire congolais mais qui met l'accent sur les provinces instables de l'est. Il travaille à Kinshasa, d'une part, pour pouvoir bénéficier de l'appui important de l'administration centrale et, d'autre part, parce que cela lui permet de garder ses distances vis-à-vis des partis de l'est. Sa mission est transversale et doit même, bien que la responsabilité soit nationale, s'inscrire dans un cadre supranational :

- l'implication des pays voisins de la RDC est capitale pour la réussite de sa mission;
- il s'occupe de mettre en œuvre des changements dont les contours sont en partie tracés par l'Union africaine et les Nations unies, présentes sur le terrain à travers la MONUSCO. On peut s'inspirer de processus de paix couronnés de succès à l'étranger, comme en Colombie.

M. Tambwe et sa collègue, spécialiste des droits humains, ont souligné que de précédentes tentatives de rétablissement d'une paix durable dans l'est du pays ont échoué. Après les élections du 30 décembre 2018, on s'est efforcé d'intégrer les milices combattantes dans l'armée congolaise et ainsi de restaurer la stabilité, mais ces efforts n'ont pas toujours eu le résultat espéré. Les conflits ont souvent un caractère identitaire ou sectaire, si bien que la méfiance entre les groupes est souvent encore trop grande pour que ceux-ci puissent collaborer correctement au sein d'une même organisation. Il est aussi fréquent que les représentants du pouvoir civil, notamment les gouverneurs,

soient considérés comme appartenant à un camp déterminé et ils sont donc incapables de prendre des initiatives pouvant recueillir l'adhésion suffisante des différents belligérants.

Les deux orateurs ont ensuite expliqué le contenu de leur mission, laquelle se décline d'abord en piliers, puis en segments, projets et objectifs. Si le désarmement, la démobilisation et les questions identitaires revêtent une importance capitale, les facteurs sous-jacents sont tout aussi importants pour provoquer un changement sur le terrain. Ils soulignent l'équivalence des six piliers que lui et son équipe jugent nécessaires pour une paix durable : (1) leadership et bonne gouvernance, (2) paix, résolution des conflits et cohésion sociale, (3) restauration de l'autorité de l'État et sécurité, (4) relèvement communautaire, (5) stabilisation et (6) développement. Ces piliers s'articulent en projets concrets qui constituent ensemble les conditions d'une société juste, libérée des conflits armés. Les actions suivront un calendrier logique: on analysera d'abord la situation sur le terrain, puis on consultera les acteurs locaux et on étudiera enfin comment réaliser les objectifs.

L'ampleur et le degré de difficulté de la mission sont considérables. De plus, la réalisation des piliers et objectifs esquissés relève, dans de nombreux cas, de la responsabilité d'autres instances ou est une responsabilité partagée: la tâche du coordinateur national et de son équipe consiste donc à faciliter et convaincre. M. Tambwe croit néanmoins au succès de sa mission, entre autres parce qu'il opère sous la responsabilité directe du chef de l'État de la RDC.

21. En soirée, l'**ambassadeur de l'Union européenne (UE) en RDC, M. Jean-Marc Châtaigner**, a invité les députés à un dîner dans sa résidence. L'ambassadeur a exprimé la conviction que, grâce à ses liens et engagements historiques et personnels, la Belgique, petit État membre de l'UE, peut jouer un rôle essentiel au Congo et que c'est en recherchant des synergies entre les actions multilatérales et bilatérales dans divers domaines que l'UE et la Belgique obtiendront les meilleurs résultats.

JEUDI 4 NOVEMBRE

22. Ce jour-là a commencé, au Palais du Peuple, avec la présentation des **bourses octroyées par l'Agence belge de développement Enabel à 12 doctorants congolais prometteurs**, qui reçoivent tous une aide pour leurs projets d'études dans divers domaines pouvant influencer positivement le développement de la RDC. Beaucoup d'entre eux ont effectué une partie de leur parcours dans des universités belges où ils bénéficient d'une assistance théorique et pratique pour l'élaboration de leurs projets.

L'ambassadeur de Belgique en RDC, M. Jo Indekeu, a rappelé que, par l'intermédiaire d'Enabel, le Congo reçoit une aide annuelle d'un montant de 250 millions d'euros, soit plus que tout autre pays. Les efforts en faveur de la formation sont importants: au fil des années, 5.000 étudiants congolais ont bénéficié d'une intervention d'Enabel et 93 bourses ont été accordées, entre autres dans les domaines cibles que sont l'agriculture, la santé et la formation professionnelle.

23. La délégation a ensuite rencontré le **vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la RDC, M. Christophe Lutundula**. Le ministre a d'abord rappelé les liens étroits qu'il entretient avec la Belgique depuis ses études à Anvers, avant d'indiquer que les deux pays ont beaucoup de choses en commun. Il a souligné que les relations entre les deux pays sont à nouveau excellentes après une période difficile, ce qui crée des possibilités de renforcement et d'élargissement des formes existantes de coopération dans tous les domaines (politique, économique, militaire, en matière de développement et culturel).

Le cadre décisionnel de 2019 peut constituer une bonne base de collaboration mais doit être évalué en permanence. Le ministre a regretté la décision de la Belgique de supprimer le programme multisectoriel, mis en œuvre depuis longtemps déjà et visant au transfert de connaissances à des

cadres congolais au moyen de bourses ; il espère que l'attitude de la Belgique dans ce dossier pourra évoluer.

L'état d'avancement de quelques dossiers bilatéraux a été abordé:

- 1) le climat des affaires reste préoccupant en raison de la corruption largement répandue, mais la nouvelle inspection financière mise en place par le président obtient aussi des résultats. Par ailleurs, on a récemment observé une avancée importante, susceptible de rétablir la confiance des investisseurs: la législation relative à la protection des investissements économiques belges au Congo a été adoptée;
- 2) la question de la restitution des œuvres d'art congolaises est complexe, mais les deux pays ont sincèrement l'intention de parvenir, par la voie de la concertation, à des décisions consensuelles. Outre les questions juridiques relatives au statut des œuvres d'art, certains aspects pratiques et matériels doivent aussi être examinés, entre autres la possibilité de réceptionner et conserver les œuvres d'art congolaises dans des conditions optimales. Des experts des deux pays s'y emploient actuellement;
- 3) pour pouvoir fonctionner de manière optimale, les écoles belges devraient être exonérées de précompte immobilier.

La conversation a également porté sur l'opportunité de maintenir l'état de siège dans les provinces d'Ituri et du Nord-Kivu et sur la situation de la CENI et la préparation des élections de 2023.



24. Les députés ont ensuite visité les deux **écoles belges à Gombe et Kinshasa, le lycée francophone Prince de Liège** (enseignement fondamental et secondaire) **et la *Nederlandstalige Prins van Luikschool*** (uniquement enseignement fondamental). Ils y ont fait la connaissance des directions et des enseignants et ont été informés de leurs inquiétudes et difficultés. En raison de l'évolution de la structure de l'État belge, en particulier du transfert de la compétence en matière d'enseignement aux Communautés, ces écoles ne possèdent plus le statut consulaire sous protection de l'ambassade de Belgique; elles ont donc dû prendre la forme d'ASBL. Un des inconvénients de ce statut est de devoir payer un précompte immobilier à l'État congolais, comme cela a déjà été souligné lors de l'entretien avec le ministre des Affaires étrangères, mais avec l'aide juridique de l'ambassade de Belgique, on cherche comment obtenir une exonération de cet impôt.

L'école francophone applique le plus possible les socles de compétences et règles en matière d'inspection de la Communauté française, mais ne reçoit qu'un soutien limité de cette autorité, si bien que la plupart des frais de scolarité doivent être supportés par les parents. L'école flamande n'obtient pas davantage de soutien de la Communauté flamande.



25. L'après-midi a eu lieu un échange de vues avec le **ministre de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévention, M. Jean-Jacques Mbugani Mbanda**. Celui-ci s'est dit bien conscient des défis énormes auxquels son département est confronté, notamment parce que les trois quarts de la population congolaise vivent dans la pauvreté.

Au moment de son installation en avril 2021, le gouvernement s'est fixé deux priorités dans le domaine de la santé:

- offrir les soins de santé de base grâce au déploiement de centres de santé sur l'ensemble du territoire;
- lutter efficacement contre les épidémies (actuellement au nombre de sept) qui ravagent le pays, grâce à un monitoring numérique de l'ensemble du territoire.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, le budget disponible a été augmenté de 12 à 13 %.

Les actions concrètes menées depuis lors sont la reconstruction d'hôpitaux fermés, l'amélioration de l'accès aux médicaments de 50 % (liée à la lutte contre les médicaments contrefaits) et la mutualisation du secteur de la santé tant formel qu'informel. En 2008 déjà, une loi jetant les bases d'un système de santé solidaire a été adoptée mais elle n'a jusqu'à présent pas encore été mise en œuvre. Le nouveau gouvernement vient de franchir une étape en créant réellement un fonds de solidarité pour les soins de santé qui se monte actuellement à 400 millions d'euros. Les hôpitaux qui interviennent pour les soins complémentaires, souvent plus complexes, ne sont pas non plus oubliés: ils peuvent compter sur du personnel bien formé et correctement rémunéré. Les laboratoires de l'ensemble du pays reçoivent eux aussi des moyens supplémentaires que justifie leur rôle capital dans le contrôle des épidémies.

Les autorités congolaises disposent de peu de moyens pour lutter énergiquement contre la crise du coronavirus. L'accès aux vaccins est ainsi très limité dans le pays. Peu d'habitants sont donc vaccinés mais le problème sanitaire qui en découle est heureusement moins aigu que dans de nombreux autres pays, peut-être parce que la population a largement développé une immunité collective en étant exposée à des virus voisins circulant précédemment. Les autorités ont en outre tiré les leçons des crises successives liées au virus Ebola qui ont chaque fois pu être jugulées très rapidement.

Le ministre a souligné que la santé de la population dépendait aussi d'autres variables que les soins de santé. Comme il est apparu que 42 % des enfants souffrent de malnutrition, 22 millions d'euros

sont consacrés à l'offre de nourriture de bonne qualité dans les écoles, ce que l'on peut déjà considérer comme une forme de soins de santé préventifs.

26. Cet échange de vues a été suivi d'un entretien sur les **thèmes de la santé et du commerce transfrontalier** dans un contexte post-COVID-19 avec plusieurs **représentants d'organisations et d'instances concernés par ces questions:**

- M. Florimond Tshioko (représentant de l'Organisation mondiale de la santé des Nations unies);
- M. Bob Manwana (directeur général de la Banque de développement des États des Grands Lacs - BDEGL);
- M. Yuma Macumu Désiré (président de la Croix-Rouge dans la province du Sud-Kivu);
- M. Danny Mutembe (président de la plateforme COVID-19 et représentant de l'industrie pharmaceutique);
- M. Gaël Mundomba (membre d'ARCA, l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances);
- Mme Esther Misheng Mbidi (représentante de l'entreprise Credassur, active dans les domaines de l'immobilier, des crédits et des assurances);
- M. Salomon Baravuga (consultant dans le domaine des droits humains).



Le fil rouge des interventions était le manque de connaissances et de confiance qui caractérise l'action des instances officielles, des organisations privées et des citoyens et qui empêche le démarrage de nombreux projets positifs en faveur du développement du commerce transfrontalier et de la santé:

- le représentant de la BDEGL a précisé que le principal problème n'était pas le manque de moyens financiers: son institution dispose de capitaux, entre autres pour des microcrédits, mais on n'y fait pas suffisamment appel;
- le représentant de l'industrie pharmaceutique a parlé de la lutte quotidienne, à mener conjointement, contre les médicaments contrefaits;
- le représentant de l'ARCA a expliqué que le concept d'assurance est encore trop peu connu de la majorité de la population et que le marché est donc trop réduit pour fonctionner de manière optimale;
- la Croix-Rouge peut faire appel à suffisamment de médecins dans les provinces de l'est, mais elle est confrontée à un manque de matériel médical et de médicaments, ce qui empêche les médecins de faire correctement leur travail. Lorsque des médicaments de bonne qualité sont disponibles, leur prix élevé les rend inaccessibles à la majorité de la population. Ce sont-là des problèmes quotidiens que rencontre entre autres l'hôpital Panzi de Bukavu où le lauréat du Prix Nobel de la Paix, Denis Mukwege,

et son équipe ne ménagent pas leurs efforts pour aider les femmes qui ont été victimes de viols et d'autres formes de violence et leur rendre leur dignité.

Quelques solutions ont également été proposées mais leur mise en œuvre sur le terrain demeure un défi. Les organisations non gouvernementales internationales actives localement et les ASBL qui fonctionnent indépendamment des pouvoirs publics peuvent jouer un rôle dans l'information et la distribution des services. Il peut s'agir de microcrédits, de médicaments de bonne qualité, d'appareils médicaux, d'assurances, etc. Comme la Belgique est actionnaire de la BDEGL, elle peut participer à l'orientation de la politique de la banque de développement.

27. La journée s'est terminée par un **dîner en l'honneur de la délégation belge** à l'hôtel Rotana, en présence du premier ministre congolais, de différents membres de son gouvernement et de nombreux députés et sénateurs. Les membres de la délégation ont reçu un souvenir symbolisant les liens qui unissent les deux pays.



VENDREDI 5 NOVEMBRE

28. La journée a débuté par une **Grande Foire internationale des entrepreneurs** à l'hôtel Fleuve Congo, organisé par Credassur. Mme Esther Misheng Mbidi a expliqué que la Foire a pour objectif d'étudier les opportunités et obstacles que rencontre l'entrepreneuriat en RDC, avec une attention particulière pour la coopération Nord-Sud. Plus largement, il vise à l'émergence d'une large classe moyenne en RDC, laquelle peut soutenir les nécessaires réformes dans le pays. L'accent a particulièrement été mis sur les possibilités de partenariat belgo-congolais, tant au niveau des entreprises, des investisseurs et des organismes financiers qu'à celui de la responsabilité des pouvoirs publics. Toutes les interventions ont mis en évidence le caractère indispensable de la confiance, de la bonne gouvernance et de la solidarité. Il est essentiel d'attirer les investissements européens et un système fiscal robuste, une protection des investissements, un enseignement de qualité, une bonne gouvernance et une lutte efficace contre la corruption peuvent y contribuer.

Durant la séance plénière, le président du Sénat congolais, M. André Flahaut et les ambassadeurs de l'Union européenne et de la Belgique en RDC ont pris la parole. M. Jérôme Roux, conseiller économique et représentant économique sortant des Régions de Belgique à Kinshasa, a identifié les secteurs congolais ayant un potentiel de croissance et a passé en revue les possibilités concrètes et

pragmatiques pour une coopération belgo-congolaise en faveur du développement durable. Les différents panels qui ont suivi se sont penchés plus avant sur la situation de secteurs spécifiques et sur le rôle que les jeunes et les femmes peuvent y jouer.

29. À l'initiative de l'ambassade de Belgique en RDC, la délégation s'est ensuite rendue au Palais du Peuple pour s'entretenir avec **quelques membres de la commission Droits de l'homme et de la commission Genre, Famille et Enfants de l'Assemblée nationale de la RDC**. Ceux-ci ont souligné que de nombreux progrès pouvaient et devaient encore être réalisés dans les domaines relevant de la compétence de ces deux commissions. La création récente de ces commissions montre, d'une part, l'urgence de s'attaquer aux problèmes rencontrés dans ces domaines et, d'autre part, l'importance réelle que le Parlement congolais accorde à ces questions. Les droits humains des citoyens congolais sont certainement sous pression en raison de l'état de siège en Ituri et dans le Nord-Kivu, mais ils font aussi l'objet de violations à grande échelle ailleurs. Un dossier important actuellement à l'examen concerne les sages-femmes qui peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation des femmes.

Mme Nahima Lanjri a indiqué qu'au cours des dernières années, elle a beaucoup travaillé au Parlement belge sur certains thèmes relevant de la compétence des commissions et qui doivent être considérés comme prioritaires en RDC: l'égalité de genre, la lutte contre la violence domestique et les délits sexuels, les droits des enfants, etc. La délégation belge peut partager son expertise et le travail qu'elle accomplit avec les députés congolais, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de l'ambassade de Belgique.

30. Sur la proposition de *Mme Nahima Lanjri, membre de la délégation belge*, un créneau a été libéré pour un témoignage personnel émanant du terrain et ayant un impact sur la société: **Mme Marilyne Nsimba** a expliqué la création, le fonctionnement et les résultats de **l'ASBL Mama Lufuma, une organisation installée à Matadi, dans la province du Kongo-Central, qui aide les jeunes mères isolées et leurs enfants à se construire un avenir.**

L'ASBL a été fondée en 2007 par un couple belgo-congolais et est active de diverses manières. Elle dispose avant tout de sa propre maison où un accueil temporaire et une formation sont offerts à de jeunes mères, généralement des adolescentes, confrontées à divers problèmes. Dans de nombreux cas, les jeunes femmes ne sont plus les bienvenues à leur domicile et elles vivent dans des conditions misérables, sans formation et sans travail. L'ASBL mise également sur une collaboration durable avec des partenaires locaux, ce qui lui permet, en tant que centre de proximité, d'induire des changements durables pour la communauté plus large du quartier: l'ASBL a construit des classes pour une école locale, a elle-même créé un centre de formation et une école maternelle, a agrandi une bibliothèque et un local informatique, a investi dans une source d'eau derrière la maison d'accueil, a offert une ambulance à l'hôpital local, procure des lunettes aux enfants souffrant de troubles de la vue, etc.

L'ASBL fonctionne uniquement grâce à des bénévoles, dont certains de Belgique. Comme ces personnes assument elles-mêmes la responsabilité de tous les aspects du fonctionnement de l'organisation et que celle-ci dispose d'une expertise suffisante, l'ASBL développe ses projets comme elle l'entend et ne dépend d'aucune autre instance. Chaque année, des voyages à projets sont organisés pour les bénévoles de Belgique qui le désirent; ceux-ci paient eux-mêmes tous les coûts de leur voyage et tous les moyens disponibles peuvent donc être investis dans l'ASBL. *Mme Nahima Lanjri* s'est elle-même engagée comme volontaire dans l'ASBL et lui apporte régulièrement une aide financière.



31. La délégation a dialogué avec des représentants de l'**Association des Belges Laissés au Congo**. Cette organisation représente les enfants de personnes nées d'un père belge et d'une mère congolaise à l'époque coloniale. Si ces personnes d'origine mixte naissaient au Congo, elles ne recevaient pas automatiquement la nationalité belge; de plus, si la demande de nationalité belge n'était pas introduite avant leur cinquième anniversaire, elles perdaient leur droit à la nationalité et à l'accès au territoire belge et ne pouvaient dès lors plus faire valoir aucun droit vis-à-vis du pays de leur père.

Comme cette situation lui paraît injuste, la délégation a décidé d'adresser un courrier au Premier ministre belge et de lui demander de trouver une solution pour ce groupe de personnes. La situation de ces personnes n'est d'ailleurs pas comparable à celle d'un autre groupe d'enfants, appelés métis, qui ont été arrachés à leur famille congolaise contre leur gré et emmenés en Belgique; eux aussi réclament la reconnaissance de la souffrance qui leur a été infligée au moment où ils ont été extraits de leur environnement familial, mais leur demande est d'un autre ordre.



SAMEDI 6 NOVEMBRE

32. Pour conclure la mission de l'UIP, la délégation a été reçue en audience par le **Président de la République démocratique du Congo, M. Felix Tshisekedi**, dans son logement de fonction.



M. André Flahaut a passé en revue le programme et la liste des rencontres de la semaine écoulée et a souligné l'importance d'entretenir de bonnes relations entre les deux pays. La mission de l'UIP peut être considérée comme un nouveau point de départ pour une coopération constructive sur les plans politique, économique, militaire, social, sociétal et culturel. Il a annoncé qu'il veillerait à ce que le projet de protocole de coopération entre les deux parlements soit examiné sans tarder par les instances dirigeantes de la Chambre et du Sénat. Il a fait part de son intention de briefer la ministre belge de la Coopération au développement, dans la perspective de sa prochaine visite en RDC, au sujet des enseignements tirés de la mission. Il a aussi évoqué les discussions en cours entre les deux pays à propos de la restitution d'œuvres d'art congolaises.

M. Samuel Cogolati a précisé que la participation à cette mission fut sa première expérience au Congo, mais certainement pas la dernière. En tant que député belge désireux de s'engager pour la RDC, il souhaitait aussi exprimer ses espoirs et ses préoccupations pour le pays, qui lui ont été inspirés notamment par ses contacts récents avec la société civile du pays :

- 1) le Congo peut faire le choix de bien protéger ses écosystèmes. M. Cogolati a salué l'engagement que le Président vient de prendre, lors de la conférence de Glasgow sur le climat, en faveur d'une meilleure protection de la forêt tropicale dans son pays, qui possède la plus grande zone de nature sauvage au monde après le Brésil et peut ainsi grandement contribuer à limiter le réchauffement de la planète;
- 2) il faut mettre fin aux violences dans l'Est du pays et s'attaquer aux violations des droits de l'homme, notamment dans les deux provinces soumises à un état de siège;
- 3) il est nécessaire d'établir un plan global pour donner une perspective aux trois quarts de la population qui vivent dans la pauvreté.

La RDC mérite de recevoir une aide concrète de pays comme la Belgique afin de construire un avenir plus juste et durable. À cet égard, il est important d'accorder la priorité au bien-être de la population ordinaire, de mettre fin au pillage de ressources naturelles par des acteurs internationaux et de mieux exploiter le potentiel de la jeunesse.

Mme Nahima Lanjri a insisté sur l'importance des droits des femmes et des enfants dans le monde politique et la société congolaise. Elle partagera avec ses homologues congolais l'expérience qu'elle a acquise au Parlement belge en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants et d'autres groupes qui ont besoin d'une protection spécifique. Elle espère ainsi pouvoir apporter sa contribution à la construction d'une société plus harmonieuse au Congo.

Elle a appris, notamment lors de la visite à la maternité de Selembao le premier jour de la mission, qu'il y avait encore énormément de travail à accomplir dans le domaine des soins de santé. Elle a constaté ces derniers jours que la lutte contre la corruption progresse petit à petit, bien que cela reste une tâche difficile, et elle espère que les autorités garantiront l'indépendance de l'appareil judiciaire.

M. Jérôme Roux arrive au terme de ses 17 années de travail consacrées au développement de l'entrepreneuriat au Congo. Il espère que la conférence qui se tiendra à Bruxelles en mars 2022 pourra entraîner de nouveaux investissements belges au Congo, en particulier dans trois secteurs clés: l'agriculture, l'exploitation de mines ou de carrières et le tourisme. La Communauté d'Afrique de l'Est, dont le Congo est membre, peut aussi contribuer à faciliter les investissements étrangers et l'entrepreneuriat. L'amélioration de l'infrastructure, notamment par le biais de l'aménagement de voies ferrées, peut être très bénéfique. Par ailleurs, le Congo ne doit pas rester uniquement un pays de matières premières: il y a de la place pour une initiative industrielle axée sur la transformation de matières premières locales en produits finis.



Le Président de la République démocratique du Congo, M. Felix Tshisekedi, s'est dit satisfait des propositions et suggestions constructives, auxquelles il souscrit. La Belgique peut assurément contribuer à aider le Congo à progresser dans les différents domaines évoqués. Il a dès lors confirmé son souhait de poursuivre le développement de la coopération entre les deux pays.

Il a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire dans toutes sortes de domaines, tels que les soins de santé, les droits de l'homme, le climat entrepreneurial et la protection des écosystèmes. En ce qui concerne la sécurité dans l'Est du pays, la mission de l'ONU, MONUSCO, ne doit pas faire le travail de l'armée congolaise, mais son aide intellectuelle et matérielle peut être mise à profit par l'armée. L'état de siège a été décrété dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu après vingt années de violences, mais il ne s'agit certainement pas d'une solution durable et adéquate à long terme. Le Président a aussi précisé que son pays s'efforce de créer un climat plus propice aux affaires, en protégeant mieux les investissements belges, en menant une profonde réforme fiscale et en luttant de manière plus structurée contre la corruption.

Le Président a lui-même attiré l'attention de la délégation belge sur un problème spécifique: le manque de volonté des institutions financières belges d'octroyer des prêts pour des investissements belges au Congo. Il a imputé cette réticence en partie à l'influence de pays non européens qui souhaitent favoriser les investissements en dollars. Il a souligné que la Belgique et les autres pays de l'Union européenne doivent suivre leur propre voie, dans l'intérêt de l'Europe comme de la RDC.

33. Après la rencontre avec le Président, les membres de la délégation ont encore pu profiter d'un après-midi libre pour **rencontrer des acteurs de la société civile et du monde culturel** de leur choix. En soirée, la délégation s'est rendue à l'aéroport N'Djili à Kinshasa pour reprendre l'avion à destination de Bruxelles.

